

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-04-086

**AVENANT N°3 AU  
CONTRAT DE  
REDYNAMISATION DU  
SITE DE DEFENSE (CRSD)  
DE LA BASE AERIENNE 110  
DE CREIL**

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 2 SEPTEMBRE 2020**

**NOMBRE DE DELEGUES**

**en exercice : 44**

**présents : 39**

**votants : 43**

-----

**DATE DE CONVOCATION :  
26 Août 2020**

**SECRETAIRE DE SEANCE**

**Jean Marc BARON**

L'an deux mille vingt, le mercredi deux septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Mont L'Evêque, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

***Siégeaient à l'assemblée :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Monsieur BARON Jean-Marc (Senlis)
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Monsieur BIJEARD Patrice (Senlis)
- \* Monsieur BLOT Laurent (Montépilloy)
- \* Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg Ognon) suppléant de Laurent NOCTON
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Monsieur GAUDUBOIS Patrick (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines)
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre (Senlis)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully) suppléant de Madame Viviane TONDELLIER
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Monsieur REIGNAULT Patrice (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Monsieur SICARD Bruno (Borest)

***Pouvoirs :***

- \* Madame BONGIOVANNI Julie (Senlis) à Monsieur Patrick GAUDUBOIS (Senlis)
- \* Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève) à Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Monsieur BOULANGER Damien (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Madame BONGIOVANNI Julie (Senlis) - excusée
- \* Monsieur BOULANGER Damien (Senlis) - excusé
- \* Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève) - excusée
- \* Madame PIERA Pascale (Senlis) - non excusée
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) - excusée

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :***

- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg Ognon) représenté par son suppléant Monsieur CLEREL Francis.
- \* Madame TONDELLIER Viviane (Rully) représentée par son suppléant Monsieur Marc PLASMANS

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 39 présents dont 4 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et déclare les membres de l'assemblée délibérante installés dans leur fonction de conseiller communautaire.

### **Exposé des motifs**

La signature du Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD), élaboré conjointement par les collectivités locales, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la ville de Senlis, le syndicat mixte du parc Alata et les services de l'Etat a pris effet le 7 octobre 2016, pour une durée de quatre ans.

Son périmètre géographique couvre les territoires de l'ACSO (Agglomération Creil Sud Oise), CCPOH (Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte), CCSSO (Communauté de Communes de Senlis Sud Oise) et CCAC (Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne).

Le contrat initial comportait 4 axes :

1. La reconversion de la Base Aérienne, vers une nouvelle vocation civile,
2. L'innovation territoriale en faveur du développement économique,
3. Les filières de croissance et leurs effets d'entraînement,
4. Le rayonnement international du territoire.

Trois nouveaux axes sont venus enrichir le contrat initial à travers l'avenant n°1 :

1. La reconversion de la Base Aérienne de Creil,
2. Le développement économique dans le cadre du périmètre du CRSD,
3. Les actions transverses.

L'avenant n°2 a pour objet la présentation de onze fiches actions mobilisant 13 674 350 € (au lieu de 10 044 338 € dans l'avenant n°1).

Depuis l'avenant n°2, compte tenu de l'état d'avancement de la quasi-totalité des projets et à la suite de la crise sanitaire de la COVID-19, les crédits de l'Etat correspondants ne devraient pas pouvoir être engagés avant le 06 octobre 2020 (contrat signé le 7 octobre 2016 pour une durée de 4 ans).

Toutefois, force est de constater en raison de l'état d'avancement des projets et de la crise sanitaire de la COVID-19 qu'il y a lieu, à travers un avenant n°3, de prolonger de 24 mois le Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD), portant la date de fin de contrat au 06 octobre 2022.

Il convient d'approuver l'avenant n°3 pour la reconduction de deux ans.

## Délibération

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

**Vu** la délibération en date du 25 novembre 2015, autorisant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Trois Forêts à signer le Contrat de Redynamisation du Site de la Défense (CRSD) BA110 ;

**Vu** la délibération n°2018-CC-139 en date du 14 novembre 2018, autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au Contrat de Redynamisation du Site de la Défense (CRSD) BA110 ;

**Vu** la délibération n°2019-CC-06-110 en date du 12 septembre 2019, autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au Contrat de Redynamisation du Site de la Défense (CRSD) BA110 ;

**Considérant** la nécessité de prolonger de deux années la durée du Contrat de Redynamisation de Site de Défense et de signer le présent avenant ;

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT**, à l'unanimité, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à signer l'avenant n°3 du Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Sous-préfecture,  
Le : **14 SEP. 2020**  
Et de l'affichage le : **14 SEP. 2020**

Le Président,

Guillaume **MARECHAL**



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le **11 SEP. 2020**